

Ecole primaire du Chanois
70800 SAINT LOUP SUR SEMOUSE
Mail : ecole.chanois.saint-loup@ac-besancon.fr
☎ 03 84 94 12 86

NOTE DE RENTREE
Année scolaire 2019/ 2020

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons la bienvenue à tous.

Nous rappelons un certain nombre d'informations et de consignes.

- **Le personnel de l'école :**

DIRECTION

Madame COLLAS Sophie déchargée les lundis et mardis

Classe des petits/moyens

Enseignant : Monsieur MELOT Patrick

ATSEM : Madame SAÏDI Régine

Classe des moyens/grands

Enseignante : Madame DUCOMET Catherine

ATSEM : Madame LAGIRARDE Michèle

Classe de CP1

Enseignantes : Madame BOUFFETEAU Camille (lundi/mardi et vendredi)

Madame DONY Sophie (jeudi)

Classe de CP2

Enseignante : Madame HUMBERT Marie-Claire

AESH : Madame EL FOUZARI Houïam

Classe des CE1

Enseignante : Madame VIEVAL Elodie

AESH : Madame EL FOUZARI Houïam

Classe d'ULIS école

Enseignante : Madame GAÏO Marielle

AESH : Mme VERNE Marie-Christine

AESH : Mme NARDIN Saïda

Classe des CE2/CM1

Enseignante : Madame JACQUOT Emmanuelle

Classe des CM1/CM2

Enseignantes : Madame COLLAS Sophie (jeudi et vendredi)

Madame GALMICHE Annelise (lundi et mardi)

Enseignante PDMQDC (dispositif Plus De Maître Que De Classe)

Madame ARNOULD Nelly

Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté

Psychologue scolaire :

Maîtresses supplémentaires : Madame JODRY Esther

Remplaçante rattachée à l'école

Madame MARCHAND Annick

- **Horaires** : lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 - 11h30

13h30 - 16h30

- **Accueil:**

L'entrée se fera à partir de 8h20 et 13h20 directement dans les classes. Un enseignant viendra ouvrir la grille (portillon vert) qui sépare la grande cour de la cour de maternelle pour autoriser l'accès à l'école.

Important : A 8h30 et 13h30, tous les élèves doivent être arrivés en classe (maternelle y compris)

Le portillon vert sera fermé à clé à partir de 8h30 et de 13h30.

A 11h30 et 16h30, dès la sortie des enfants, vous devrez quitter la cour.

Les enfants de maternelle sont repris en fin de demi-journée par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit à la directrice, sauf s'ils sont pris en charge, à votre demande, par le centre socio-culturel (cantine ou périscolaire).

- **Absences des élèves :**

Les parents doivent **impérativement prévenir** dans la **demi-journée** l'enseignant de toute absence de leur enfant par le biais du téléphone (**03.84.94.12.86**) ou du mail (**ecole.chanois.saint-loup@ac-besancon.fr**).

- **Retards** :

Les parents veilleront à respecter les heures d'entrée et de sortie. Ils viendront également chercher leurs enfants à l'heure.

En cas de **retard exceptionnel**, il est préférable d'emmener quand même votre enfant en retard plutôt que de lui faire manquer une demi-journée complète.

- **Cahier de liaison** :

C'est le lien entre les familles et les enseignants. Il doit être **systématiquement signé**. C'est le seul moyen pour nous de nous assurer que vous avez eu l'information.

Les parents sont invités à signaler à l'enseignant de leur enfant tout problème familial ou de santé ou autre qui pourrait influencer sur le comportement ou les apprentissages. Les parents pourront rencontrer les enseignants lors de la réunion de rentrée ou sur rendez-vous.

- **APC** :

Certains enfants pourront bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires durant une période déterminée, sur proposition des enseignants, après accord des parents.

- **Matériel** :

Les enfants n'apporteront ni jouets, ni bonbons, ni friandises, ce qui évitera bien des disputes. En revanche, les enfants allant au lit l'après-midi pourront apporter leur doudou. Les élèves de primaire peuvent apporter une bouteille d'eau.

En maternelle: Tous les enfants doivent posséder **des chaussons** fermés qui doivent bien tenir aux pieds.

Mouchoirs : Tous les enfants apporteront des boîtes de mouchoirs (plus facile à distribuer que les paquets).

Nous vous rappelons que les enfants doivent porter **des chaussures adaptées à l'école** et au sport (pas de talons, de tongs, de crocs ...)

- **Anniversaires** :

Les enfants ne doivent pas apporter de gâteau. Ils peuvent apporter un **paquet de bonbons collectif** pour marquer l'événement.

- **Centre socio-culturel** :

Ce sont les parents qui inscrivent leur enfant à la cantine ou au périscolaire le soir. Le téléphone est le **03 84 49 02 30**.

Les parents veilleront à **prévenir les enseignants des prises en charge** de leur enfant (cantine, centre socio-culturel, orthophonie, visites médicales...)

- **Parasites** :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Pensez à prévenir les enseignants afin que les autres parents puissent vérifier auprès de leur enfant.

- **Assurance** :

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties en-dehors du temps scolaire). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques, une attestation doit être fournie. Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire, non obligatoire.

- **Coopérative scolaire** :

Suite au vote du dernier conseil d'école, le montant de la participation reste fixé par enfant à **10€ pour l'année**. Le paiement serait souhaitable par chèque à l'ordre de l'association des Chaminois. L'argent nous aide à financer une partie de nos différents projets (cinéma, sorties scolaires, achat de livres, de matériel de sport, spectacles...)

Les enseignants sont à votre disposition pour tout renseignement concernant la vie de votre enfant ainsi que sur la pédagogie pratiquée. Une réunion de rentrée aura lieu dans chaque classe.

Vous serez invités par l'enseignant.

REUNION collective de rentrée en **salle de jeux** :
VENDREDI 6 SEPTEMBRE à 17 heures

La Directrice, Sophie COLLAS

Signature